

# Favoriser l'accession à la propriété des jeunes

C'est l'objectif des mesures récentes du Haut Conseil à la Sécurité Financière au sujet du crédit immobilier.

Dans un tête-à-queue étonnant, les autorités financières françaises ont **assoupli les conditions d'accès au crédit immobilier**, après les avoir durcies fin 2019.

Désormais, dans la cadre d'un crédit immobilier, on peut **s'endetter sur 27 ans selon le type d'opération**, et non plus sur 25, et le montant des remboursements peut **atteindre 35% des revenus mensuels**, et non plus 33 %.

Plus fort encore, les banques sont désormais incitées à accepter même des demandes de crédit immobilier ne respectant pas ces critères, **au maximum pour 20% des dossiers**.

L'idée est bien sûr de permettre à ceux qui sont un peu justes côté salaire, les jeunes en particulier, de **parvenir malgré tout à obtenir un crédit immobilier pour acheter leur logement**.

Ils avaient été quasiment exclus du marché du crédit immobilier par les banques.